

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil-vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Sammarçolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BERTON Lysiane, Maire.

Présents : BERTON Lysiane, REIGNIER Michaël, ROY Laurence, CASSEGRAIN David, GUYON Franck, FORTUNET GIROT Eric, DECHEZELLES Fabien, TECHER Laëtitia, PICHOT Michelle, BRUNET Myriam, MESCHAIN Mélissa, DERISSON Gaylord, AUGÉARD Axel,

Absent(s) : Mme DESSABLES Johanna Mme SAINT-MARD Joëlle,

Nombre de conseiller	en exercice	présents	absents	procuration	Votants
	15	13	2	0	13

Secrétaire de séance : Mme ROY Laurence

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion 23 avril 2026.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- MAIRIE - DEVIS POUR ÉTABLISSEMENT DE PLANS TOPOGRAPHIQUES ET DES BÂTIMENTS
- AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG - DEVIS MURET DE LA MAIRIE
- AFFILIATION D'EAUX DE VIENNE AU CDG86
- DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)
- BUDGET ALLOUÉ AUX CLASSES DE CP ET CE1 POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

MAIRIE - DEVIS POUR ÉTABLISSEMENT DE PLANS TOPOGRAPHIQUES ET DES BÂTIMENTS

Mme le maire informe le conseil municipal que le devis du cabinet Branly et associés a été reçu ce jour et compte tenu de la forte différence de montant avec AGEA, il est proposé de reporter ce point à une prochaine séance. Le conseil prend acte de ce report.

2026_06_01 AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG - DEVIS MURET DE LA MAIRIE

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de rallonger les murets de 5 M de chaque côté et donne lecture du devis de l'entreprise EUROVIA pour la réalisation d'un muret en pierres :

montant du devis : 4225€ HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise la signature du devis de l'entreprise EUROVIA d'un montant de 4225€ HT pour la réalisation d'un muret aux abords de la mairie.

2026_06_02 AFFILIATION D'EAUX DE VIENNE AU CDG86

Madame le maire donne lecture du courrier en date du 07 mai 2026 du Centre de Gestion de la vienne nous informant de la demande d'affiliation du syndicat d' Eaux de Vienne auprès du CDG86.

Conformément à l'article 30 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, les communes adhérentes peuvent s'opposer à cette affiliation par l'adoption d'une délibération du conseil municipal.

Si tel est le cas, la commune est invitée à faire parvenir une copie de cette délibération par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si le conseil municipal ne souhaite pas s'opposer à cette affiliation, aucune démarche n'est requise de sa part et son accord sera considéré comme favorable à titre tacite.

Si les conditions de majorité requises sont remplies, un arrêté d'affiliation sera pris et notifié à Eaux de Vienne. Sauf opposition, cette affiliation à titre volontaire prendra effet au 1er janvier 2027 pour une durée de six ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à l'affiliation du syndicat d'Eaux de Vienne auprès du CDG86.

2026_06_03 DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Madame le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes du Pays Loudunais doit réunir la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) suite au transfert de compétences qui est chargée de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à la CCPL, du fait des compétences transférées par les communes membres.

L'évaluation des charges est une phase indispensable pour assurer la neutralité financière des transferts aussi bien pour le budget communal que pour le budget communautaire. Elle sert de base à la détermination du « volet charges » de l'attribution de compensation (AC) qui sera ensuite ajusté à chaque nouveau transfert de compétence.

Pour la commune de Sammarçolles, il est demandé de désigner un délégué qui siégera au sien de cette commission.

Après délibération, le conseil à l'unanimité désigne Mme Lysiane BERTON comme membre siégeant au sein de la CLECT.

2026_06_04 BUDGET ALLOUÉ AUX CLASSES DE CP ET CE1 POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le montant attribué les années précédentes à la classe de CP, et de CE1 pour l'année scolaire 2026 – 2027 soit un montant de 40€ par élève.

DÉCISIONS

2026_008 Demande de subvention auprès du département de la Vienne au titre d'ACTIV3 pour l'acquisition d'une machine à café et du remplacement de la pompe à chaleur.

2026_009 Signature de l'avenant n°3 lot n°3 Menuiseries (entreprise RAMBAULT) d'un montant de 499.78€.

2026_010 Signature du devis de l'entreprise GODEAU d'un montant de 1150€ HT pour la réalisation d'un terrain de pétanque à côté du Multiservices.

RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS

Commission cantine : 15 juin 2026 à 18h00

Conseil d'école : 23 juin 2026 à 18h00

Conseil Municipal : 02 juillet 2026 à 19h15

Fête des écoles : 26 juin 2026 à 18h30

LEVÉE DE SÉANCE 22h15

A Sammarçolles, le 02 juillet 2026

Le maire,
Mme BERTON Lysiane,



La secrétaire de séance,
Mme ROY Laurence

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Mme ROY Laurence, is written in the bottom right corner of the page.